



MUTUALITÉ DE
CAUTIONNEMENT

VOTRE GARANT
AUPRÈS DES BANQUES !

www.cautionnement.lu

MISSIONS

La Mutualité de Cautionnement (MC) a pour objectif de pallier le manque de garanties des petites et moyennes entreprises (PME) par l'octroi d'un cautionnement. Elle peut se porter garante auprès des établissements de crédit agréés lorsque les garanties fournies par l'entrepreneur s'avèrent insuffisantes.

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

La banque reste l'interlocuteur privilégié dès lors que les fonds de l'entrepreneur ne suffisent pas pour réaliser un projet d'entreprise, mais elle est obligée de demander des garanties en contrepartie. La MC peut faciliter l'accès au financement de l'entrepreneur en se portant garante auprès de la banque par l'octroi d'un cautionnement.

La MC peut également se porter garante auprès de la banque pour l'octroi de garanties bancaires.



BÉNÉFICIAIRES

Sont éligibles les entreprises traditionnelles et innovantes ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg et qui détiennent une autorisation d'établissement valable pour des projets présentant des perspectives réelles et viables.

Les investissements suivants sont éligibles :

- investissements mobiliers (machines, équipements, matériel et mobilier) ;
- investissements immobiliers (transformations et travaux d'aménagement dans immeubles servant à des fins professionnelles) ;
- besoins en fonds de roulement, stocks et frais de démarrage (uniquement pour créations nouvelles).

Sont toutefois exclus le matériel roulant, les besoins de trésorerie ou les restructurations financières d'entreprises.

MONTANT ET DURÉE

- maximum de 50% du prêt bancaire avec un montant plafonné à EUR 250.000.- ;
- durée identique au prêt bancaire actualisée à 5 ans ;
- pour des projets de plus grande envergure, une augmentation du montant et de la durée sont possibles.

PRIME DE RISQUE

Commission unique à payer par l'entreprise au début de la garantie comprenant des frais d'adhésion et une prime de risque.

DEMANDE

La banque introduit une demande de garantie auprès de la MC pour le compte de son client. Chaque demande contient des informations sur l'entrepreneur, le projet d'investissement et sur le crédit bancaire, afin de permettre à la MC d'évaluer le risque.

LA MC

ET LA HOUSE OF ENTREPRENEURSHIP

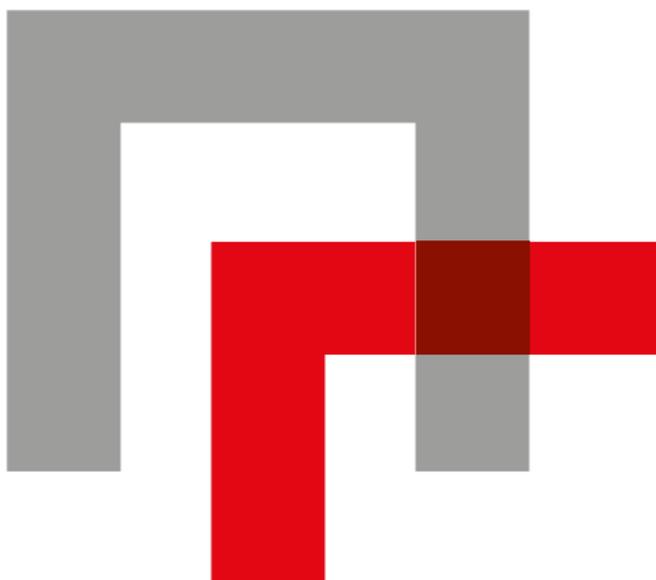
La MC est un partenaire de la House of Entrepreneurship dont le one-stop shop, point de contact national dédié à l'entrepreneuriat, propose une offre consolidée de services aux porteurs de projets entrepreneuriaux et aux dirigeants établis. Le one-stop shop propose également des conseils en financement et en matière d'aides et de financement publics aux porteurs de projet et entrepreneurs.

HOUSE OF _____ ENTREPRENEURSHIP

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of the Economy





VOTRE BANQUE, LA PORTE D'ENTRÉE

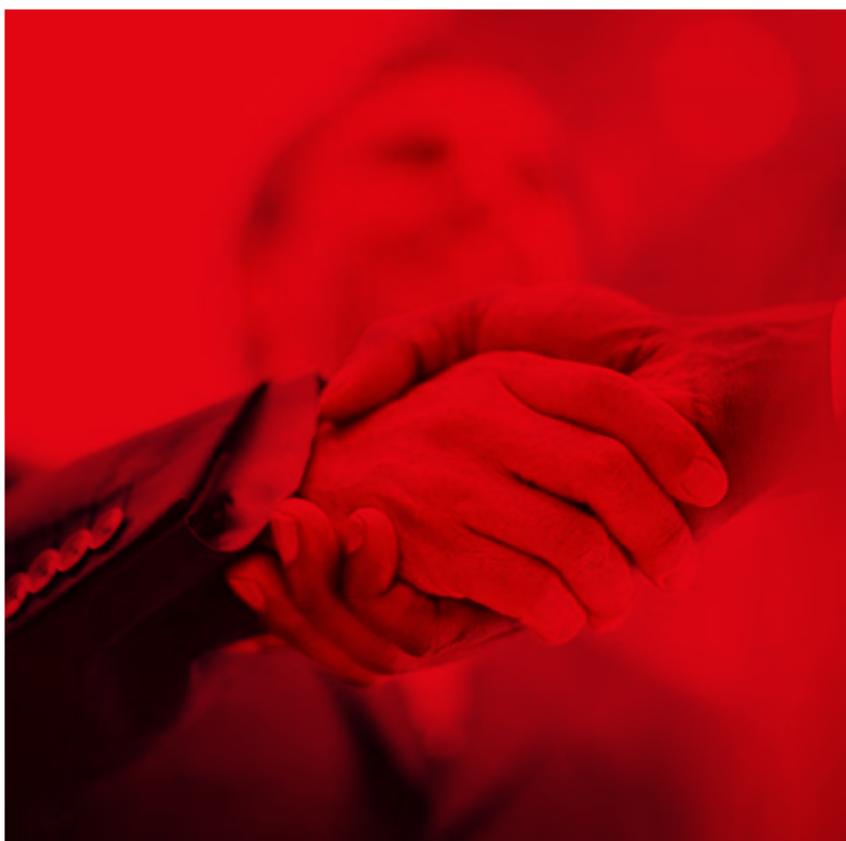
Votre banque est le partenaire idéal lorsqu'il s'agit de préparer le financement de votre projet d'entreprise.

En effet, c'est la banque qui dispose souvent de la meilleure vue globale sur votre situation financière. La consulter en amont, c'est vous assurer de la viabilité du projet et de la bonne constitution de votre dossier.

La MC peut être contactée par vos soins, mais la demande de garantie devra toujours être transmise par votre banque.

Ainsi, vous n'aurez qu'un seul point de suivi, ce qui facilitera vos démarches administratives.

Pour tout complément d'informations, veuillez consulter le site internet de la Mutualité de Cautionnement qui met à votre disposition une liste actualisée des banques partenaires : www.cautionnement.lu





MUTUALITÉ DE
CAUTIONNEMENT

POUR NOUS CONTACTER



Adresse physique:

14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg



Adresse postale:

BP 3056
L-1030 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39 - 878
cautionnement@houseofentrepreneurship.lu
www.cautionnement.lu

